

Doc. Réf. 5 Processus d'évaluation des registres

PROCESSUS GÉNÉRAL

Étape 1 : Demande d'évaluation des registres

1 mois

Étape 2 : Rappel 1

**2
semaines**

Étape 3 : Rappel 2 (constitue une DAC)

**1
semaine**

Étape 4 : Avis de non-conformité (constitue une DAC)

**2
semaines**

Étape 5 : Dossier transmis au comité de certification

Le comité peut recommander :

- Un délai supplémentaire selon les circonstances;
- Une visite d'audit pour vérification particulière liée à la non-conformité à la charge du producteur (trois tentatives de prises de rendez-vous maximum);
- Le retrait du certificat.